



Pret consommation huissier voiture séparation

Par **benben36**, le **24/09/2014** à **19:08**

Bonjour, je sais que ce sujet à été traité il y a bien longtemps mais je suis actuellement dans un cas qui est proche de celui-ci. Il y a quelques années j'ai contracté un crédit à la conso et non un credit auto chez sofinco, pour que la personne avec qui je vivais puisse s'acheter une voiture et faire quelques travaux dans le logement ou nous étions. Ce qui a été fait. Nous nous sommes séparé et il a gardé la voiture. Je ne peux plus rembourser désormais les traites du crédit, et un huissier est venu me voir. J'aimerais que l'huissier saisisse la voiture pour lequel ce crédit avait été fait ,entre autre, est-ce possible? Au niveau de la loi à qui appartient cette fameuse voiture? Cordialement, Ben.

Par **cocotte1003**, le **24/09/2014** à **19:22**

Bonjour, la voiture est au nom de celui qui est noté sur le certificat d'achat et pas celui de la carte gris qui est un titre de circulation. L'huissier pourra saisir la voiture si votre nom figure sur le certificat d'achat, cordialement

Par **benben36**, le **24/09/2014** à **20:49**

Bien entendu le certificat d'achat est au nom de mon ex compagne... qui a utilisé pour se faire l'argent que j'ai emprunté à mon nom... Il me parait assez logique que cette voiture est à moi non ? Vu que c'est bien mon argent qui a été utilisé ? Non ?

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **09:27**

Bonjour,rnLa voiture est au nom de celui qui est inscrit sur la facture.rnVotre argent vous avez pu le perdre au poker, le donner en remboursement d'une dette précédente ou je ne sais quoi.

Par **Lag0**, le **25/09/2014** à **09:31**

[citation] Il me parait assez logique que cette voiture est à moi non ?
[/citation]rnBonjour,rnVotre logique est fausse...rnUn objet meuble appartient à celui qui le possède (on dit que possession vaut titre), sauf si quelqu'un d'autre peut prouver, par titre, être le véritable propriétaire.rnlci, votre ex-compagne est à la fois le possesseur du véhicule et en plus c'est son nom qui est sur le titre, je ne vois pas comment vous pourriez revendiquer la propriété du véhicule ???

Par **benben36**, le **25/09/2014** à **17:28**

ok je comprends, mais en attendant c'est moi, tous les mois qui paie pour ce prêt à la consommation, pour au final une voiture qui je n'ai pas...rnC'est avec mon argent qu'elle a acheté cette voiture, pour preuve le virement fait suite au crédit de conso.rnC'est donc elle qui devrait rembourser le crédit... mais crédit à mon nom seul...rnBref je suis dans une impasse donc. rnSi quelqu'un à une solution ? car je ne peux plus payer ce crédit aujourd'hui. Je suis sans revenu. (ancien artisan.)